

**Finances locales**  
**Décision budgétaires**  
**N° 07. 01 . 01**

**Séance du 28 mai 2015**

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuratation(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Affectation du résultat de l'année 2014

Date d'affichage  
01/06/2015

Annule et remplace la délibération du 09 avril 2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

Vu les résultats de clôture de l'année 2014, à savoir:

**En fonctionnement : + 640 391, 84 euros**

et publication du :

.../.../...

**En investissement : + 181 955 , 21 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats  
comme suit:

- le solde de fonctionnement soit 640 391, 84 euros sera affecté en section de  
fonctionnement du budget primitif

- le solde d'investissement soit 181 955, 21 euros sera affecté en section  
d'investissement du budget primitif 2015.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG





Finances locales  
Décision budgétaires  
N° 07. 01 . 02

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

## Vote du budget primitif

Annule et remplace la délibération du 09 avril 2015

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2015.

**En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à  
845 391, 84 euros.**

**En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à  
1 054 075,12 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif pour l'année 2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG





**Finances locales**  
**Décision budgétaires**  
**N° 07.01.02**

**Séance du 28 mai 2015**

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

Date d'affichage  
01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

## Vote du budget primitif

Annule et remplace la délibération du 09 avril 2015

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2015.

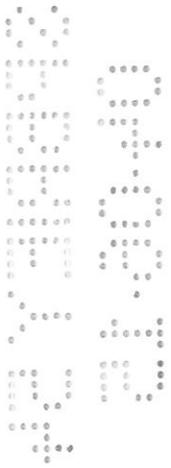
**En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à  
845 391, 84 euros.**

**En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à  
1 054 075,12 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif pour l'année 2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG





Finances locales  
 Décision budgétaires  
 N° 07. 01 . 03

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
 exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
 M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
 PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## Convention COSOLUCE

Vu que la commune est affiliée à l'Association des Maires et utilise le logiciel COSOLUCE.

Vu que la convention d'une durée de trois ans arrive à terme et que son montant annuel est de 1 640 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire:

- à renouveler la convention pour une durée de trois ans
- d'émettre le mandat correspondant pour l'année 2015.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Finances locales  
 Décision budgétaires  
 N° 07. 01 . 03

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
 exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etai(ents) présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
 M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
 PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procurat(ion)s :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

## Convention COSOLUCE

Vu que la commune est affiliée à l'Association des Maires et utilise le logiciel COSOLUCE.

Vu que la convention d'une durée de trois ans arrive à terme et que son montant annuel est de 1 640 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire:

- à renouveler la convention pour une durée de trois ans
- d'émettre le mandat correspondant pour l'année 2015.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Finances locales  
 Décision budgétaires  
 N° 07.05.04

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
 exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etai(ents) présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
 M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
 PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procurat(ion)s :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

Date d'affichage  
01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

## Subvention du Fonds Parlementaire

Annule et remplace la délibération du 29 avril 2015.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Evelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe et Moselle nous octroie une subvention de 7 000 euros sur son enveloppe parlementaire 2015 pour le projet d'installation de vidéo surveillance sur la commune. Ce projet est évalué à 64 181, 76 euros HT soit 77 018, 11 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Finances locales  
Décision budgétaires  
N° 07. 05 . 04

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procurat ion(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Subvention du Fonds Parlementaire

Date d'affichage  
01/06/2015

Annule et remplace la délibération du 29 avril 2015.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Evelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe et Moselle nous octroie une subvention de 7 000 euros sur son enveloppe parlementaire 2015 pour le projet d'installation de vidéo surveillance sur la commune. Ce projet est évalué à 64 181, 76 euros HT soit 77 018, 11 euros TTC.

et publication du :

..../..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

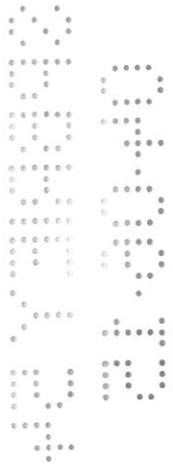
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Finances locales  
Décision budgétaires  
N° 07. 05 . 04

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuratation(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../...

et publication du :

..../..../...

## Subvention du Fonds Parlementaire

Annule et remplace la délibération du 29 avril 2015.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Evelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe et Moselle nous octroie une subvention de 7 000 euros sur son enveloppe parlementaire 2015 pour le projet d'installation de vidéo surveillance sur la commune. Ce projet est évalué à 64 181, 76 euros HT soit 77 018, 11 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Domaine de compétences par thème

Séance du 28 mai 2015

Voirie

N° 08. 03 . 06

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procuration(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Création d'une commission d'appel d'offre

Date d'affichage  
01/06/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pasteur et des rues annexes

Considérant la spécificité technique du projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pasteur et des rues annexes

Monsieur le Maire propose à son conseil de procéder à l'élection d'une commission d'appel d'offres spécifiques sur l'opération d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pasteur et des rues annexes

En accompagnement de Mr le Maire , sont proposés trois membres:

**Mme LICCARDI Anne**  
**Mr DI BENEDETTO Franck**  
**Mr SCHMITT Pierre**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

**Résultat du vote : 9 voix pour**

**Monsieur le Maire et 3 membres titulaires : Mme LICCARDI Anne, Mr DI BENEDETTO Franck et Mr SCHMITT Pierre**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



Domaine de compétences par thème

Séance du 28 mai 2015

Voirie

N° 08. 03 . 06

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procuration(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Création d'une commission d'appel d'offre

Date d'affichage  
01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pasteur et  
des rues annexes

Considérant la spécificité technique du projet d'enfouissement des réseaux  
secs de la rue Pasteur et des rues annexes

Monsieur le Maire propose à son conseil de procéder à l'élection d'une  
commission d'appel d'offres spécifiques sur l'opération d'enfouissement des  
réseaux secs de la rue Pasteur et des rues annexes

En accompagnement de Mr le Maire , sont proposés trois membres:

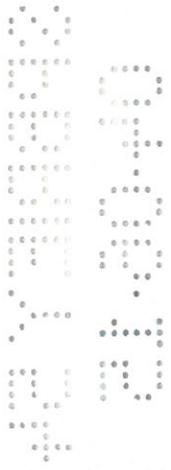
**Mme LICCARDI Anne**  
**Mr DI BENEDETTO Franck**  
**Mr SCHMITT Pierre**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission  
d'appel d'offres.

**Résultat du vote : 9 voix pour**

**Monsieur le Maire et 3 membres titulaires : Mme LICCARDI Anne,  
Mr DI BENEDETTO Franck et Mr SCHMITT Pierre**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



Finances locales  
Décision budgétaires  
N° 07. 05 . 05

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuratation(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

## Subventions aux associations

Vu la liste des demandes de subventions envoyées par les différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer des subventions aux associations suivantes:

<b>Ecole élémentaire d'ANOUX:</b>	<b>120 euros</b>
<b>FEP d'ANOUX:</b>	<b>2 000 euros</b>
<b>Le Souvenir Français:</b>	<b>50 euros</b>
<b>ACCA D'ANOUX:</b>	<b>100 euros</b>
<b>Cercle généalogique du bassin de BRIEY:</b>	<b>50 euros</b>
<b>Handicapés du Bassin de BRIEY:</b>	<b>50 euros</b>
<b>Association Marche et Rêve:</b>	<b>50 euros</b>
<b>Une rose, un espoir:</b>	<b>50 euros</b>
<b>Les P'tits Loups:</b>	<b>200 euros</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





**Finances locales**  
**Décision budgétaires**  
**N° 07. 05 . 05**

**Séance du 28 mai 2015**

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21/05/2015

Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

## Subventions aux associations

Vu la liste des demandes de subventions envoyées par les différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer des subventions aux associations suivantes:

Ecole élémentaire d'ANOUX:	120 euros
FEP d'ANOUX:	2 000 euros
Le Souvenir Français:	50 euros
ACCA D'ANOUX:	100 euros
Cercle généalogique du bassin de BRIEY:	50 euros
Handicapés du Bassin de BRIEY:	50 euros
Association Marche et Rêve:	50 euros
Une rose, un espoir:	50 euros
Les P'tits Loups:	200 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Domaine de compétences par thème

Séance du 28 mai 2015

Voirie

N° 08. 03 . 06

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procurator(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Création d'une commission d'appel d'offre

Date d'affichage  
01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./....

et publication du :

..J./....

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pasteur et  
des rues annexes

Considérant la spécificité technique du projet d'enfouissement des réseaux  
secs de la rue Pasteur et des rues annexes

Monsieur le Maire propose à son conseil de procéder à l'élection d'une  
commission d'appel d'offres spécifiques sur l'opération d'enfouissement des  
réseaux secs de la rue Pasteur et des rues annexes

En accompagnement de Mr le Maire , sont proposés trois membres:

**Mme LICCARDI Anne**  
**Mr DI BENEDETTO Franck**  
**Mr SCHMITT Pierre**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission  
d'appel d'offres.

**Résultat du vote : 9 voix pour**

**Monsieur le Maire et 3 membres titulaires : Mme LICCARDI Anne,  
Mr DI BENEDETTO Franck et Mr SCHMITT Pierre**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème**

**Voirie**

**N° 08 . 03 . 07**

**Séance du 28 mai 2015**

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etai(ents) présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procurat(ion)s :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21 /05 / 2015

Date d'affichage

01 /06 /2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

## OBJET

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'enfouissement des réseaux secs de la commune pour la 2e tranche.

**Il les informe que ces travaux sont estimés à 341 206 , 50 euros HT auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'oeuvre à savoir : 17 742, 74 euros HT, soit un total HT de 358 949, 24 euros HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à engager les démarches nécessaires pour les demandes de subventions relatives à l'enfouissement des réseaux pour la 2e tranche.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

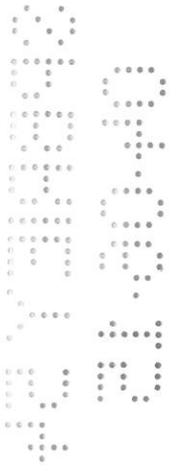
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX,

Le Maire,

André BERG





# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème**

**Voirie**

**N° 08 . 03 . 07**

**Séance du 28 mai 2015**

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

21 /05 / 2015

Date d'affichage

01 /06 /2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## OBJET

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'enfouissement des réseaux secs de la commune pour la 2e tranche.

**Il les informe que ces travaux sont estimés à 341 206 , 50 euros HT auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'oeuvre à savoir : 17 742, 74 euros HT, soit un total HT de 358 949, 24 euros HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à engager les démarches nécessaires pour les demandes de subventions relatives à l'enfouissement des réseaux pour la 2e tranche.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX,  
Le Maire,  
André BERG





Autre domaine de compétences  
par thème  
Autre demande de compétences  
des communes  
N° 09. 01 . 08

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procurat(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne**Date de convocation**

21/05/2015

**Feu d'artifice****Date d'affichage**

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

Vu le devis pour le feu d'artifice d'un montant de 1 608,33 euros HT soit 1 930 euros TTC proposé par l'entreprise BREZAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à renvoyer le devis avec la mention " BON POUR ACCORD".

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG





Autre domaine de compétences  
par thème  
Autre demande de compétences  
des communes  
N° 09. 01 . 08

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procuratation(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
21/05/2015

## Feu d'artifice

Date d'affichage  
01/06/2015

Vu le devis pour le feu d'artifice d'un montant de 1 608,33 euros HT soit 1 930 euros TTC proposé par l'entreprise BREZAC.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à renvoyer le devis avec la mention " BON POUR ACCORD".

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG





Autre domaine de compétences  
par thème  
Autre demande de compétences  
des communes  
N° 09. 01 . 08

Séance du 28 mai 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe,  
M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. MICHEL Christian , Mme  
PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre , Mme WEBER Sylvie

**Procurat ion(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude

**Etai(ent) excusé(s) :**A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI AnneDate de convocation

21/05/2015

**Feu d'artifice**Date d'affichage

01/06/2015

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Vu le devis pour le feu d'artifice d'un montant de 1 608,33 euros HT soit 1 930 euros TTC proposé par l'entreprise BREZAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à renvoyer le devis avec la mention " BON POUR ACCORD".

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



